

IMPLICATION DE MENTORS DANS UN DISPOSITIF DE FORMATION PAR SIMULATION : QUELS EFFETS SUR LA REELABORATION DES REGLES FORMELLES CHEZ DES ASPIRANTS-POLICIERS ?

L.-A. DUBOIS & A. VAN DAELE

SYNTHESE

Notre contribution concerne la 2^{ème} voie proposée dans l'appel à communication pour le numéro spécial « Faire émerger le réel du travail et concevoir la formation : autour des enjeux méthodologiques de l'analyse de l'activité des adultes ».

Nous privilégions un objet particulier d'analyse de l'activité chez les policiers, à savoir les réélaborations collectives des règles dans l'action pour s'adapter aux situations rencontrées sur le terrain. Ces réélaborations émanent souvent de compromis entre les règles préalables et les risques encourus lors des interventions, et ce, afin de prévenir l'aggravation de ces risques pour soi ou pour les autres.

Dans un dispositif de formation initiale par simulation, nous avons montré que des aspirants-policiers n'apprennent pas à réélaborer les règles formelles préalables. Les formateurs qui enseignent eux-mêmes ces règles incitent les aspirants à les reproduire telles quelles en simulation. En nous référant à la situation de travail où des pairs plus expérimentés accompagnent les policiers débutants lors de l'insertion professionnelle, nous avons modifié le dispositif de formation en y impliquant ces mentors. Avec cette « reconception » de la situation de formation, nous nous interrogeons sur les effets de l'implication des mentors sur la réélaboration des règles chez les aspirants au cours des séances de simulation.

La simulation (qui ne se base pas sur un simulateur mais sur des mises en situation dans un espace aménagé) permet l'observation de traces (verbales et non-verbales) de l'activité des binômes mentor-aspirant au cours d'interventions simulées. Ces traces ont été enregistrées. Sur base de ces enregistrements audio-visuels, l'accès aux réélaborations de règles chez les aspirants s'est réalisé d'une part, via une analyse des écarts entre ce qui est réalisé par les binômes et les procédures prescrites, et d'autre part, via une analyse des verbalisations intra-binômes en simulation. Une difficulté est liée à l'évaluation du caractère intentionnel ou non des écarts. En effet, seuls des écarts volontaires nous semblent pouvoir être mis en relation avec la réélaboration des règles. Pour distinguer les écarts volontaires et involontaires (tels que des omissions), nous avons croisé le relevé des écarts dans l'activité des binômes avec une analyse des verbalisations concomitantes. Dans ces verbalisations, nous nous intéressons plus particulièrement à celles qui émanent des mentors et ont pour but d'inciter les aspirants à s'écarter du prescrit. Pour mieux comprendre le processus collectif de réélaboration des règles, nous nous sommes appuyées sur une analyse des verbalisations intra-binôme en lien avec le travail collectif et plus particulièrement, avec la répartition des tâches entre les aspirants et les mentors. Cette répartition est mise en relation avec les objectifs poursuivis par les mentors.

L'approche développée dans cette recherche est quasi-expérimentale. Toutes choses étant égales par ailleurs, on modifie une des variables du dispositif (ajout de mentors) et on observe les effets sur la réélaboration des règles en simulation chez les aspirants. Les résultats ont le mérite de montrer que cette modification n'est pas suffisante pour amener les aspirants à construire de nouvelles règles ou à réélaborer collectivement les règles. La question des conditions de mise en œuvre de la réélaboration des règles en formation reste ouverte et nécessite des investigations supplémentaires pour lesquelles nous proposons néanmoins plusieurs pistes.